Accusé de réception en préfecture 021-242100410-20220419-DM20220414_14-DE Date de télétransmission : 19/04/2022 Date de réception préfecture : 19/04/2022

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 14 avril 2022

Président: Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur LACHAMBRE

Convocation envoyée le 31 mars 2022

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86 Nombre de présents participant au vote : 71

Nombre de membres en exercice : 86 Nombre de procurations : 14

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN Monsieur Pierre PRIBETICH Monsieur Thierry FALCONNET Madame Nathalie KOENDERS Monsieur Rémi DETANG Madame Sladana ZIVKOVIC Monsieur Jean-François DODET Madame Françoise TENENBAUM Monsieur Jean-Patrick MASSON Monsieur François DESEILLE Monsieur Dominique GRIMPRET Madame Danielle JUBAN Madame Claire TOMASELLI Monsieur Philippe LEMANCEAU Madame Marie-Hélène JUILLARD-**RANDRIAN** Monsieur Antoine HOAREAU Monsieur Nicolas BOURNY Madame Nadjoua BELHADEF Monsieur Hamid EL HASSOUNI Madame Brigitte POPARD Madame Océane CHARRET-GODARD Monsieur Denis HAMEAU Monsieur Guillaume RUET

Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM Monsieur Laurent GOBET Madame Dominique MARTIN-GENDRE Madame Karine HUON-SAVINA Monsieur Nicolas SCHOUTITH Madame Kildine BATAILLE Monsieur Christophe AVENA Madame Stéphanie VACHEROT Monsieur Marien LOVICHI Monsieur Christophe BERTHIER Monsieur Georges MEZUI Monsieur Massar N'DIAYE Madame Lydie PFANDER-MENY Monsieur Jean-François COURGEY Monsieur Emmanuel BICHOT Madame Caroline JACQUEMARD Monsieur Stéphane CHEVALIER Monsieur Laurent BOURGUIGNAT Monsieur Bruno DAVID Madame Claire VUILLEMIN Madame Stéphanie MODDE Monsieur Olivier MULLER Monsieur Patrice CHATEAU Madame Ludmila MONTEIRO

Monsieur Léo LACHAMBRE Monsieur Samuel LONCHAMPT Madame Bénédicte PERSON-PICARD Madame Catherine VICTOR Madame Dominique BEGIN-CLAUDET Monsieur Jean DUBUET Madame Anne PERRIN-LOUVRIER Monsieur Gaston FOUCHERES Monsieur Jean-Marc RETY Monsieur Jean-marc GONÇALVES Monsieur Jean-Michel VERPILLOT Madame Catherine PAGEAUX Monsieur Didier RELOT Monsieur Patrick BAUDEMENT Madame Monique BAYARD Madame Catherine GOZZI Monsieur Philippe SCHMITT Monsieur Frédéric GOULIER Monsieur Philippe BELLEVILLE Monsieur Adrien GUENE Madame Noëlle CAMBILLARD Monsieur Cyril GAUCHER Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX Monsieur Stéphane WOYNAROSKI

Membres absents:

Monsieur Gérard HERRMANN

Monsieur Jean-Claude GIRARD pouvoir à Monsieur François REBSAMEN Monsieur Jean-Philippe MOREL pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU Madame Céline TONOT pouvoir à Monsieur Jean-marc GONÇALVES Monsieur Benoît BORDAT pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI Madame Christine MARTIN pouvoir à Madame Dominique MARTIN-GENDRE Madame Céline RENAUD pouvoir à Monsieur Laurent BOURGUIGNAT Madame Laurence GERBET pouvoir à Monsieur Emmanuel BICHOT Monsieur Lionel SANCHEZ pouvoir à Monsieur Nicolas SCHOUTITH Monsieur Patrick AUDARD pouvoir à Madame Brigitte POPARD Madame Hana WALIDI-ALAOUI pouvoir à Monsieur Thierry FALCONNET Monsieur Patrick CHAPUIS pouvoir à Madame Anne PERRIN-LOUVRIER Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY pouvoir à Madame Dominique BEGIN-CLAUDET

Madame Isabelle PASTEUR pouvoir à Monsieur Rémi DETANG Madame Céline RABUT pouvoir à Monsieur Frédéric GOULIER

DM20220414_14 N°14 - 1/3

<u>OBJET</u>: DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES Subvention - CESAM - Soutien au projet d'acquisition et de travaux du Centre social des Grésilles

Fondée en 1971 avec pour objectif de répondre aux besoins linguistiques des publics migrants, l'association Concilier l'Économique et le Social et Aider aux Mutations (CESAM) se positionne depuis plus de quarante ans comme un acteur de la formation professionnelle sur le territoire de la Métropole.

Le CESAM a diversifié son activité et met son expérience de la formation au service des personnes salarié.es ou demandeur.ses d'emploi. Elle s'est dotée de 7 pôles pédagogiques au service du développement des compétences et de l'accompagnement à la construction de projet. Elle s'inscrit sur le territoire, en lien avec les besoins en compétences de ses acteurs économiques , entreprises, institutions et collectivités locales.

Le développement de l'association, tout comme son ancrage territorial, a motivé le choix d'installation en cœur de quartier, aux Grésilles avec le projet d'acquisition du bâtiment situé rue jean XXIII, actuellement Centre Social des Grésilles.

Le travail avec les partenaires du territoire permet à l'association d'envisager :

- une mise à disposition de plus d'un quart des futurs locaux dans le cadre d'un bail d'une durée de 8 ans des PEP CBFC. Cette modalité partenariale aura un effet de synergie avec les activités du CESAM ;
- l'accueil à la demande et selon les disponibilités, d'autres associations intervenant au sein du quartier et auprès des publics résidents.

Le projet d"acquisition de locaux répond à de multiples enjeux :

Un ancrage territorial renforcé

L'acquisition d'un bâtiment au cœur des Grésilles est une opportunité de conforter l'appartenance du CESAM au territoire, en créant du lien avec les acteurs locaux en complémentarité et en proximité.

Une réponse aux besoins des habitants

L'accueil des partenaires au sein du bâtiment sera source de pluralité et de complémentarité des services rendus et permettra d'apporter une vraie réponse aux besoins des habitants.

La mixité des publics au sein d'un lieu est porteuse de relations enrichies par l'interconnaissance.

L'optimisation des moyens

Le bâtiment permettra de regrouper les deux sites actuels et d'agir sur les qualités intrinsèques des locaux, notamment en terme d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite et d'isolation sonore et thermique. L'amélioration des conditions d'accueil et de travail est un facteur de valorisation des salariés et des stagiaires et du bien-être au travail.

Le coût d'acquisition du centre social des Grésilles s'élève à 3 407 832 €

Le plan de financement immobilier et des travaux

- Fonds Publics:

Région BFC : 50 000 €CAF : 200 000 €

- Autofinancement :

• Fonds propres : 90 202 €

DM20220414_14 N°14 - 2/3

Emprunt : 3 017 630 €

dont garantie d'emprunt Dijon Métropole : 3 017 630 €

Il est à noter que Dijon Métropole accorde sa garantie au CESAM pour le remboursement de son emprunt. La garantie accordée porte sur 100 % des sommes empruntées soit un montant de 3 017 630 €.

Dijon Métropole est sollicitée à hauteur de 50 000 €. Eu égard au projet d'ancrage territorial renforcé de l'association CESAM sur le territoire de Dijon Métropole et en particulier sur le quartier Politique de la Ville des Grésilles, en vue de créer du lien avec les acteurs locaux et d'apporter une réponse aux besoins des résidents.

Il est proposé d'accorder la subvention d'un montant de 50 000 € à l'association CESAM afin de soutenir son projet d'acquisition du bâtiment du Centre social des Grésilles.

Le Conseil, Après en avoir délibéré, Décide :

- **d'approuver** la convention relative au versement de la subvention, jointe à la présente délibération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à verser la subvention d'un montant de 50 000 € au CESAM présentée dans ce rapport selon les modalités de versement décrites dans la convention ;
- d'inscrire les crédits dans le cadre d'une prochaine décision modificative du BP 2022 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention jointe au présent rapport et de l'autoriser à y apporter, le cas échéant, de modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de présent rapport

Scrutin Pour: 85 Abstention: 0

Contre: 0 Ne se prononce pas: 0

DONT 14 PROCURATION(s)

DM20220414_14 N°14 - 3/3